



LA TRAME VERTE ET BLEUE – PHASE II

Séance d'information | mercredi 15 juillet 2020

PLAN DE LA PRÉSENTATION

Programme d'aide financière, axes d'intervention et projets admissibles



M. Stéphane Pineault Coordonnateur exécutif – Politiques, interventions et développement



M. Jim Routier
Ingénieur forestier et responsable
de l'indice canopée métropolitain

Indice canopée métropolitain 2019 et

enjeux entourant les milieux naturels

dans le Grand Montréal



M. Rémi Lemieux Conseiller en recherche – chef d'équipe responsable de la Trame verte et bleue



Mme Christine Boyer
Biologiste et responsable du répertoire
métropolitain des initiatives
municipales de conservation



Le PMAD, dans une perspective de développement durable, définit des orientations, des objectifs et des critères aux fins d'assurer la compétitivité et l'attractivité du territoire de la communauté métropolitaine

AMÉNAGEMENT



ORIENTER
60 % DE LA CROISSANCE
DES MÉNAGES DANS LES
AIRES TOD D'ICI 2031

TRANSPORT



HAUSSER À
35 % LA PART MODALE DU
TC À LA PÉRIODE DE
POINTE DU MATIN D'ICI 2031

ENVIRONNEMENT



PROTÉGER

17 % DU TERRITOIRE DU

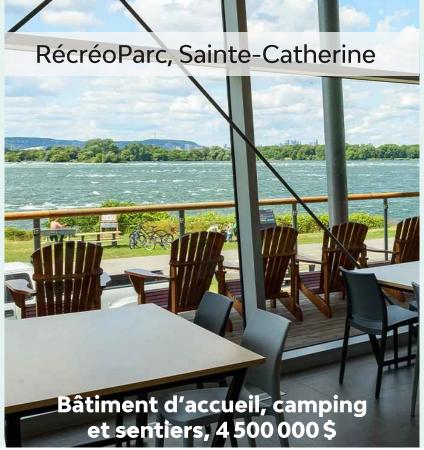
GRAND MONTRÉAL D'ICI 2031

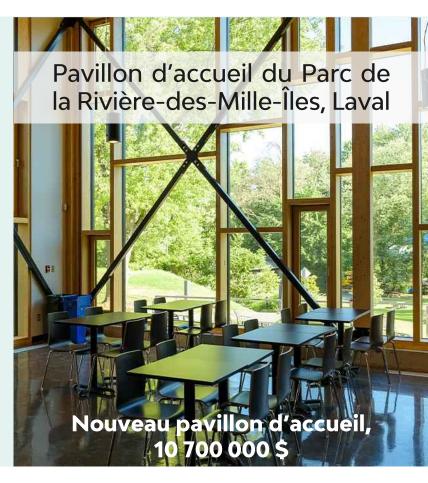
ET SON PROJET PHARE:



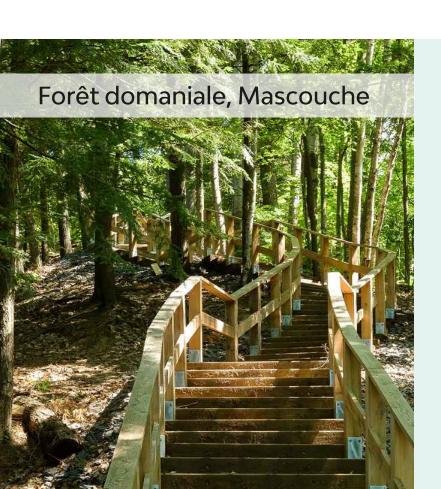
ACQUISITION ET MISE EN VALEUR







PARC MÉTROPOLITAIN



- Acquisition de 211 hectares
- Coût total: 3 500 000 \$
- Située au cœur de la forêt du Grand Coteau

Aménagements

- Parc métropolitain du Domaine seigneurial : sentiers multifonctionnels et accès à la rivière
- Revalorisation des bâtiments historiques et patrimoniaux
- Construction un pavillon d'accueil

SENTIER CYCLABLE



- Lien cyclable de 21,5 km
- Coût total: 11 800 000 \$
- Relie les régions des Laurentides et de Lanaudière
- Inauguré le 8 juillet 2020

UN PARTENARIAT GAGNANT

Phase 1

La CMM verse à la municipalité ou à l'organisme désigné, dont le projet a été approuvé, une contribution financière jusqu'à concurrence d'un montant maximum équivalant aux deux tiers des dépenses admissibles engagées. Cette contribution est assumée à parts égales par le gouvernement du Québec et la CMM.







PROGRAMME D'AIDE

Programme d'aide financière, axes d'intervention et projets admissibles



M. Stéphane Pineault Coordonnateur exécutif – Politiques, interventions et développement



M. Jim Routier
Ingénieur forestier et responsable

Indice canopée métropolitain 2019 et

enjeux entourant les milieux naturels

dans le Grand Montréal



M. Rémi Lemieux Conseiller en recherche – chef d'équipe responsable de la Trame verte et bleue



Mme Christine Boyer
Biologiste et responsable du répertoire
nétropolitain des initiatives
nunicipales de conservation

ORGANISMES ADMISSIBLES

- + Un organisme municipal
- Une société paramunicipale ou intermunicipale
- **+** Un organisme à but non lucratif

...dont le territoire est inclus dans celui de la Communauté.

PROJETS ADMISSIBLES



le développement de parcs métropolitains, y compris de parcs agricoles;



l'acquisition de milieux naturels à des fins de conservation;



la mise en valeur permettant l'accessibilité aux milieux naturels, la récréation extensive, la restauration ou la connectivité naturelle;



les activités de reboisement visant l'augmentation de la superficie du couvert forestier;



la renaturalisation d'espaces vacants ou sousutilisés, incluant les anciens golfs, les anciennes carrières et sablières ainsi que les emprises publiques;



la consolidation et la mise en place d'un réseau de navettes fluviales à des fins récréotouristiques;



l'aménagement et la mise aux normes de sentiers cyclables du Réseau vélo métropolitain;



ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS

Objectifs visés par le projet

- + Conserver les milieux naturels d'intérêt ou rares
- + Consolider les aires protégées existantes et les milieux naturels voués à la conservation
- + Conserver les milieux naturels identifiés comme éléments structurants dans les outils urbanistiques
- Conserver les milieux naturels les plus vulnérables aux activités de développement



ACQUISITION DE MILIEUX NATURELS

L'organisme doit devenir propriétaire des terrains acquis en totalité et en assurer la conservation par des mesures juridiques appropriées.

<u>Au moins une des conditions d'admissibilité</u> <u>suivantes doit être remplie :</u>

- + Être localisé dans un bois et un corridor forestier métropolitain identifié au PMAD
- + Comprendre des milieux naturels représentatifs, exceptionnels ou rares
- + Consolider une aire protégée existante ou un milieu naturel conservé par des mesures appropriées
- + Être identifié comme élément d'importance dans les outils urbanistiques







PARCS MÉTROPOLITAINS, NAVETTES FLUVIALES ET VOIES CYCLABLES

Objectifs visés par le projet

- + Favoriser l'accès du public à des sites d'intérêt, dans le respect du patrimoine naturel, bâti et des paysages
- + Assurer une mise en valeur de qualité conciliant les activités récréotouristiques avec la protection des milieux naturels, des milieux bâtis et des paysages
- + Améliorer la connectivité des projets du réseau récréotouristique de la Trame verte et bleue



Le projet doit être réalisé sur une propriété municipale

+ Garantir l'accessibilité publique à ce site pendant une période d'au moins 40 ans

Les projets doivent avoir une portée métropolitaine

- + Complémentarité avec les réseaux et circuits récréotouristiques existants et potentiels de portée métropolitaine
- Qualité paysagère
- Lien avec les ensembles patrimoniaux de portée métropolitaine
- + Facilité d'accès, en offrant notamment
 - + Une capacité d'accueil adéquate
 - Un accès public universel
 - + Des infrastructures de séjour et des services répondant aux besoins des usagers
- + Des liens avec les réseaux pédestres, cyclables, navigables et de transport en commun pour favoriser les transports actifs





Organisme	Contribution (\$)
Municipalité	1/3
CMM	1/3
Gouvernement du Québec	1/3

Dépenses admissibles

Projets d'acquisition:

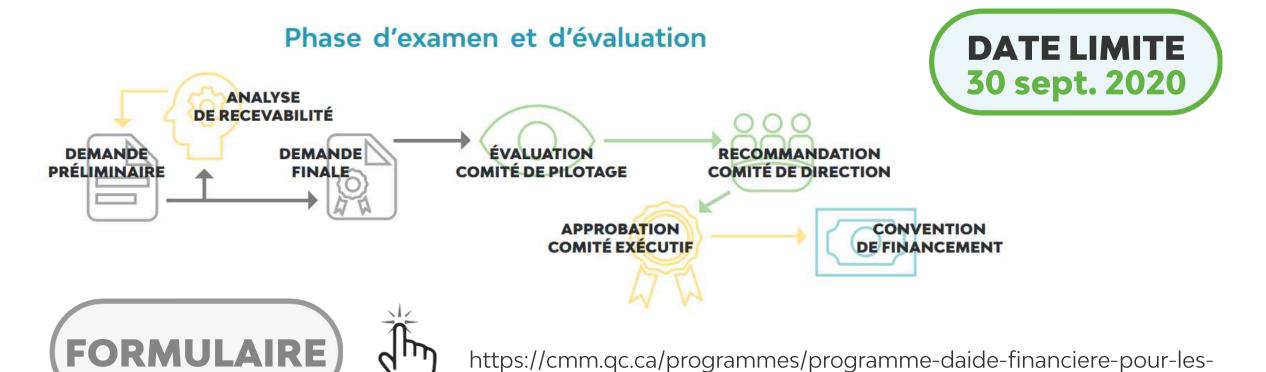
+ Coût d'acquisition de la propriété (juste valeur marchande) et frais accessoires

Autres:

- + Honoraires professionnels et coût des contrats de réalisation
- Travaux en régie (excluant les salaires)

DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE

Remplir le formulaire disponible en ligne et y joindre l'ensemble des documents requis



projets-contribuant-a-la-mise-en-place-de-la-trame-verte-et-bleue/

SÉLECTION DES PROJETS

« Une fois la demande d'aide financière jugée complète et recevable, le comité de pilotage procède à l'évaluation du projet selon les critères d'évaluation établis au présent programme »



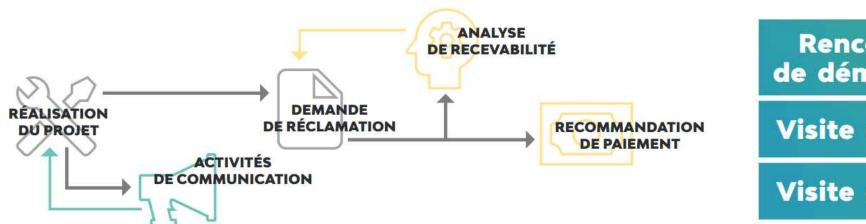
Extrait de l'annexe 1, tableau C :



TABLEAU C - CRITÈRES SPÉCIFIQUES AUX PROJETS D'AMÉNAGEMENT

Critères et indicateurs		Importance relative
Envergure et caractère stratégique du projet		Très forte
Qualité intrinsèque du milieu d'accueil ou des paysages		Très forte
Qualité du projet et de l'aménagement	Qualité de la conception ou du design (intégration avec la vocation du milieu d'accueil)	Très forte
	Lien ou complémentarité avec d'autres activités, équipements, infrastructures ou réseaux récréotouristiques existants ou potentiels	Très forte
	Qualité, durabilité et/ou pérennité exceptionnelles des matériaux et équipements, y compris les végétaux	Forte
	Adéquation des infrastructures et des services aux besoins des usagers (toilettes, éclairage, stationnement, support à vélo, etc.)	Forte

PHASE DE RÉALISATION



Rencontre de démarrage

À la signature de la convention de financement

Visite de site

Après réalisation de 50 % des travaux

Visite de site

Après réalisation de 100 % des travaux

VERSEMENTS

	Part maximale de l'aide financière	Étape
1er versement	20 %	Après réception des plans et devis pour construction ainsi que de tout certificat d'autorisation requis par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).
2 ^e versement	50 %	Après réalisation de 50 % des travaux identifiés à la convention de financement
3e versement	100 %	À la fin des travaux identifiés à la convention de financement
4e versement (facultatif)	5.0.	À la demande de la municipalité, après libération des retenues de garantie imposées à l'entrepreneur.

L'INDICE CANOPÉE

Programme d'aide financière, axes d'intervention et projets admissibles



M. Stéphane Pineault Coordonnateur exécutif – Politiques, interventions et développement



M. Jim Routier
Ingénieur forestier et responsable
de l'indice canopée métropolitain

Indice canopée métropolitain 2019 et

enjeux entourant les milieux naturels

dans le Grand Montréal



M. Rémi Lemieux Conseiller en recherche – chef d'équipe responsable de la Trame verte et bleue



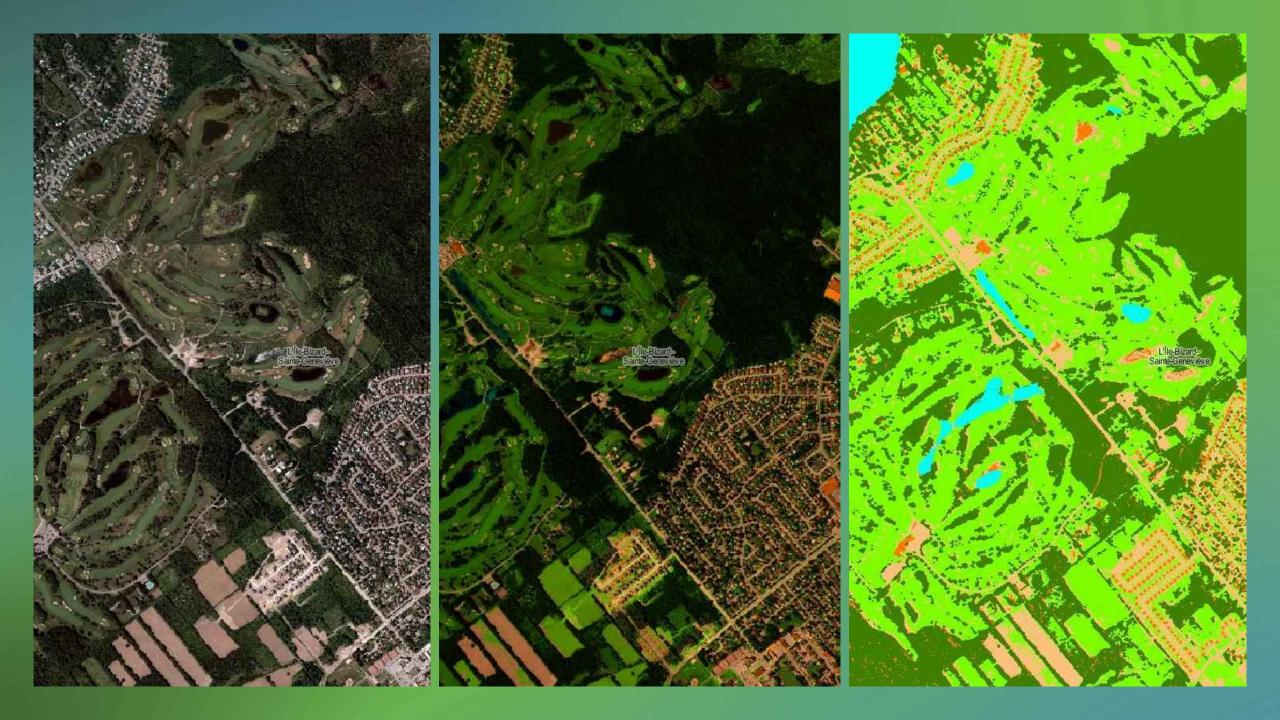
Mme Christine Boyer
Biologiste et responsable du répertoire
nétropolitain des initiatives
nunicipales de conservation

L'INDICE CANOPÉE?

Définitions

Canopée : Strate supérieure d'un couvert arboresc<mark>ent.</mark> L'ensemble des cimes des arbres vu du ciel. Pour la CMM, c'est la végétation à 3 m et plus de hauteur.

Indice canopée : Rapport de la superficie de la can<mark>opée</mark> d'un territoire sur la superficie terrestre du même territoire.



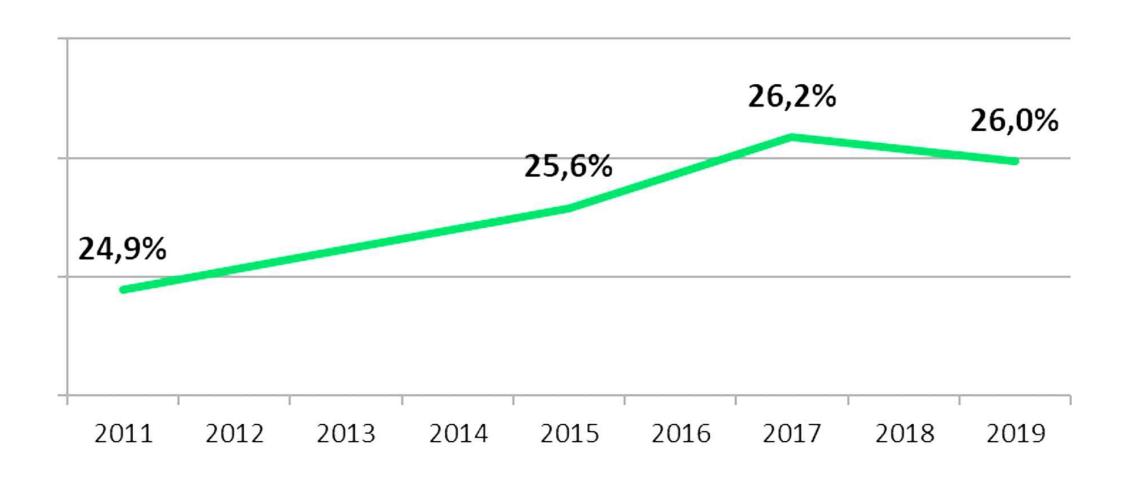
POURQUOI?

Les bienfaits sur la santé humaine fournis par la végétation et les arbres ne sont plus à démontrer

La méthode :

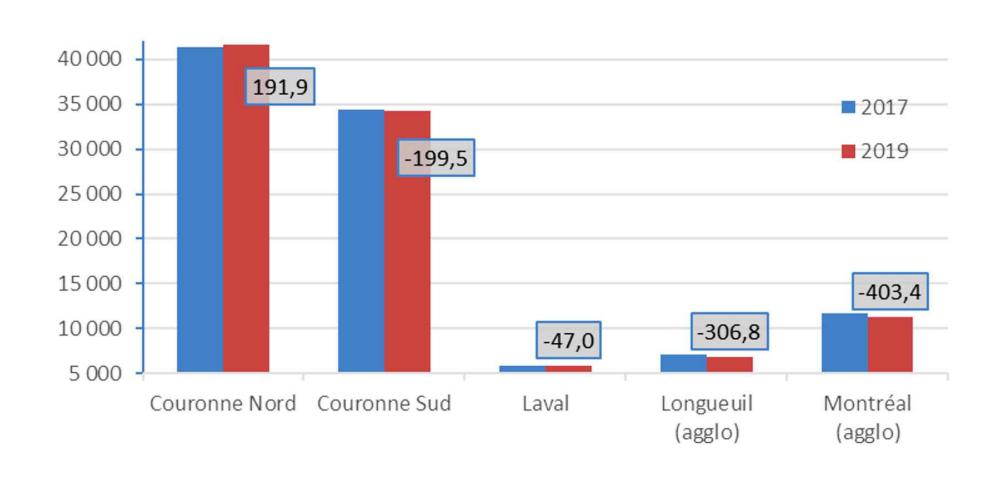
- + Couvre l'ensemble des arbres
- + Automatisée
- + Fiable
- + Sans interprétation humaine
- + Reproductible

INDICE CANOPÉE MÉTROPOLITAIN 2011-2019



SUPERFICIE DE CANOPÉE (HA)

ET DIFFÉRENCE ENTRE 2019 ET 2017 PAR SECTEUR





Augmentation du nombre d'arbres ayant atteint le seuil de trois mètres à l'intérieur d'une friche



Accroissement latéral de la cime d'arbres en milieu urbain



Abattage d'arbres isolés en milieu urbain, notamment en raison de l'agrile du frêne



Déboisement pour un développement résidentiel



TOUTES LES STATISTIQUES, DONNÉES NUMÉRIQUES ET CARTES SONT DISPONIBLES SUR

OBSERVATOIRE GRAND MONTRÉAL



http://observatoire.cmm.qc.ca/observatoire-grand-montreal/

Programme d'aide financière, axes d'intervention et projets admissibles



M. Stéphane Pineault Coordonnateur exécutif – Politiques, interventions et développement



M. Jim Routier Ingénieur forestier et responsable

Indice canopée métropolitain 2019 et

enjeux entourant les milieux naturels

dans le Grand Montréal



M. Rémi Lemieux Conseiller en recherche – chef d'équipe responsable de la Trame verte et bleue



Mme Christine Boyer
Biologiste et responsable du répertoire
métropolitain des initiatives
municipales de conservation

DÉFINITION

Aire protégée

Un territoire, en milieu terrestre ou aquatique, délimité géographiquement, dont l'<u>encadrement juridique</u> et l'administration visent spécifiquement à assurer la protection et le maintien de la diversité biologique et des ressources naturelles et culturelles associées.

- Loi sur la conservation du patrimoine naturel

Au Québec, le réseau d'aires protégées reconnait 32 désignations juridiques ou administratives

DÉFINITION

Conservation

Ensemble de pratiques comprenant la protection, la restauration et l'utilisation durable et visant la préservation de la biodiversité, le rétablissement d'espèces ou le maintien des services écologiques au bénéfice des générations actuelles et futures.



DÉFINITION

Protection

Ensemble de moyens visant à maintenir l'état et la dynamique naturels des écosystèmes et à prévenir ou atténuer les menaces à la biodiversité.

- + Aménagements physiques (clôture, sentiers de surveillance, etc.)
- + Outils légaux (statut d'aires protégées, désignation d'espèces, etc.)
- + Utilisation de ressources humaines (tournée d'inspection par des agents de protection, etc.)
- Sensibilisation



CONSTATS

Depuis l'entrée en vigueur du PMAD :

10 %
du territoire du Grand
Montréal reconnu*
comme aire protégée

1000 ha
environ d'augmentation
des aires protégées
terrestres

800 ha
milieux naturels dont
l'acquisition a été
financée avec la CMM

* Plusieurs milieux naturels de propriété municipale voués à la conservation ne sont pas reconnus comme des aires protégées

DES INITIATIVES MUNICIPALES DE CONSERVATION

OBJECTIFS

+ Inscrire, dans un système centralisé et partagé, l'ensemble des sites, de superficie et de composition variables, qui ont pour vocation la conservation des milieux naturels sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Montréal

- Diffuser les efforts de conservation consentis par les municipalités du Grand Montréal pour préserver les milieux naturels du territoire
- Compiler et rendre compte de la superficie totale des milieux naturels visés par une initiative municipale de conservation

DES INITIATIVES MUNICIPALES DE CONSERVATION

CRITÈRES DE SÉLECTION DES SITES

- + Localisé sur le territoire de la CMM
- Propriété ou en copropriété municipale indivise
- Demande d'inscription appuyée par une résolution
- + 75% du site est composé de milieux naturels

- + Affectation de type « conservation »
 - Fonctions compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels
- Zonage de type « conservation »
 - Usages compatibles avec les objectifs de conservation des milieux naturels

DES INITIATIVES MUNICIPALES DE CONSERVATION

ÉTAPES

- **+** Formulaire de demande d'inscription
- + Analyse des demandes d'inscription
- + Inscription des sites au répertoire
- + Rapport annuel diffusé par le biais de l'Observatoire du Grand Montréal

La municipalité :

- Doit informer la CMM de toutes modifications au site
- + A la possibilité de faire une demande de retrait d'un site au répertoire

